

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 janvier 2023

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE DANS LES DOMAINES DE L'ÉCONOMIE, DE LA SANTÉ, DU TRAVAIL,
DES TRANSPORTS ET DE L'AGRICULTURE - (N° 619)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° AS69

présenté par
Mme Cristol, rapporteure
à l'amendement n° AS53 du Gouvernement

ARTICLE 12

I. – Compléter le soixante-septième alinéa par les mots :

« du présent code ».

II. – En conséquence, compléter le soixante-huitième alinéa par les mots :

« du même code ».

III. – En conséquence, compléter le soixante-neuvième alinéa par les mots :

« dudit code ».

IV. – En conséquence, procéder au même ajout au soixante-dixième alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.